

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Bonnet du Gard

Séance du mardi 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi vingt-six mars à dix-neuf heures, le conseil municipal délibérant de la Commune de Saint Bonnet du Gard, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MOULIN, Maire de Saint Bonnet du Gard.

PRESENT(E)S :

Mme DELAHAYE Coralie.

Mrs DUBOIS DE MATTEIS Pierre, FABREGAT Lionel, LE ROUX Bernard, MOULIN Jean-Marie, NEBEKER Lionel, TRICOIRE Pascal.

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S:

ABSENT(E)S NON-EXCUSE(E)S :

PROCURATION(S) : AUCUNE

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : ayant obtenu la majorité des suffrages,

Monsieur NEBEKER Lionel a été désigné secrétaire de séance.

Début de la séance à 19h08.

LECTURE ET APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 25 ET 29 JANVIER 2024

Monsieur Jean-Marie MOULIN, Maire de Saint Bonnet du Gard propose l'approbation des procès-verbaux des 25 et 29 janvier 2024.

Après lecture faite le Conseil Municipal :

APPROUVE, à l'unanimité les procès-verbaux des 25 et 29 janvier 2024.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023

COMPTE DE GESTION 2023

Conformément aux articles L.2121-31 et L1612-12 du code Général des collectivités territoriales (CGCT),

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2023 au Conseil Municipal :

FONCTIONNEMENT

Titres de recettes émis	688 786.81
-------------------------	------------

Titres de recettes annulés	00.00
Total des recettes nettes	688.786.81
Mandats émis	658 541.43
Mandats annulés	00.00
Total Mandats net	658 541.43
Résultat de l'exercice 2022	46 394.01
Part affectée à l'investissement 2022	23 932.81
Résultat de l'exercice 2023	30 245.38
<u>SOLDE</u>	52 706.58
Résultat de clôture de l'exercice 2023	

Soit un excédent de 52 706.58 euros en fonctionnement.

INVESTISSEMENT

Titres de recettes émis	318 344.23
Titres de recettes annulés	00.00
Total des recettes nettes	318 344.23
Mandats émis	47 667.29
Mandats annulés	00.00
Total Mandats net	47 667.29
Résultat de l'exercice 2021	- 196 878.72
Résultat de l'exercice 2022	- 23 932.81
Résultat de l'exercice 2023	270 676.94
<u>SOLDE</u>	246 744.13
Résultat de clôture de l'exercice 2023	

Soit un excédent de 246 744.13 euros en investissement.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
APPROUVE le Compte de gestion 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Conformément aux articles L.2121-31 et L1612-12 du code Général des collectivités territoriales (CGCT),

Monsieur le Maire quitte la salle le temps de l'exposé du compte administratif 2023, Monsieur Lionel NEBEKER, 1^{er} Adjoint au Maire présente le Compte de Administratif 2022 au Conseil Municipal :

FONCTIONNEMENT

Titres de recettes émis	688 786.81
Titres de recettes annulés	00.00
Total des recettes nettes	688.786.81
Mandats émis	658 541.43
Mandats annulés	00.00
Total Mandats net	658 541.43
Résultat de l'exercice 2022	46 394.01
Part affectée à l'investissement 2022	23 932.81
Résultat de l'exercice 2023	30 245.38
<u>SOLDE</u>	52 706.58
Résultat de clôture de l'exercice 2023	

Soit un excédent de l'exercice 2023 de 52 706.58 euros

INVESTISSEMENT

Titres de recettes annulés	00.00
Total des recettes nettes	318 344.23
Mandats émis	47 667.29
Mandats annulés	00.00
Total Mandats net	47 667.29
Résultat de clôture l'exercice 2021 déficitaire	196 878.72

Résultat de clôture l'exercice 2022 déficitaire	23 932.81
Résultat de l'exercice 2023 excédentaire	270 676.94
<u>SOLDE</u>	246744.13
Résultat de clôture de l'exercice 2023	

Soit un excédent de l'exercice 2023 de 246 744.13 euros.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
APPROUVE le compte Administratif budget principal 2023.

DIT QUE le compte de Gestion et Administratif 2023 sont identiques.

APPROBATION DE LA FISCALITÉ LOCALE 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il convient de se prononcer sur les taux de la fiscalité locale 2024 :

Monsieur le Maire propose au Conseil le maintien des taux à savoir :

Taux Taxe Foncière Bâti	40.80 %
Taux Taxe Foncière non Bâti	68.48 %
Taux Taxe habitation (RS)	12.68 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le maintien des taux sur la fiscalité directe locale tel que présenté ci-dessus.

APPROBATION DES RESTES A REALISER 2023 SUR L'EXERCICE 2024

Monsieur le Maire produit au Conseil Municipal la liste des restes à réaliser établie avant le 31 décembre 2023 en investissement.

Conformément à la réglementation en vigueur Monsieur le Maire rappelle que les restes à réaliser sont des dépenses engagées mais non mandatées au 31 décembre 2023.

- INVESTISSEMENT DEPENSES

PLU – 202 – RESTES A REALISER 41 990.00 euros

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les restes à réaliser 2023 sur l'exercice 2024

PORTÉ A CONNAISSANCE

EFFECTIF CONSEIL MUNICIPAL– Monsieur le Maire informe de la démission de Madame Emmanuelle FORT, conseillère municipale. Sa démission n'entraîne pas de modification de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Levée de la séance à 19h23.

